



Vente par SCI Fonds bloqués.

Par **cle138**, le **04/04/2020** à **09:17**

Je suis le gérant d'une sci ayant le statut de loueur en meublé, donc sci assujettie a l'IS.

Associé a 50% avec mon épouse décédée en aout 2017. Nous nous étions fait donation au dernier vivant et j'ai opté pour le quart en pleine propriété et le solde en usufruit.

Avec l'accord des heritiers, nus propriétaires, la SCI a vendu, en octobre 2019, un bien sur lequel il lui reviens la somme de 173000 euros. Depuis le notaire a bloqué les fonds et refuse de les verser a la SCI au motif " qu'il pourrait etre mis en cause par l'un des héritiers". Cette position me parait illégale. comment faire?